AB REAL ESTATE
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 3 rue de Deves
34480 ST GENIES DE FONTEDIT
439 448 127 RCS BEZIERS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31/08/2011

L'an 2011,
Le 31 août,
A 8 heures,
Au siège social à ST GENIES DE FONTEDIT,

Madame Annelise BOSSHARD,
demeurant 3 rue de Devès 34480 ST GENIES DE FONTEDIT,

Propriétaire de la totalité des 80 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société AB REAL ESTATE,

Associée unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 6 des statuts,

- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de quinze mois et sera clos le 31/12/2011.

L'associée unique décide, en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 6 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX.

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



Annelise BOSSHARD